



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 septembre 2025

(Article L.2121-15)

L'an deux mille vingt cinq

Le : 19 septembre 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 12 septembre 2025

Présents : M. FREULON Arnaud, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, Mme PITON Marylaine, M. HUNAUT Marco.

Absents excusés : M. FERRON Patrick donne pouvoir à M. PLEURMEAU Jean-Lou, Mme BRUNET Françoise donne pouvoir à Mme PITON Marylaine.

Secrétaire de séance : M. BAUDET Bruno

ORDRE DU JOUR

| N° | SUJET | INTERLOCUTEUR |
|----|--|--------------------|
| 0 | Installation des élus, Approbation du procès-verbal de la séance précédente | Juanita FOUCHER |
| 1 | ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE SCIC - Renouvellement contrat d'approvisionnement en bois 2025-2026 | Antoine MEIGNAN |
| 2 | ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE SIEML – Modification des statuts | Antoine MEIGNAN |
| 3 | ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE ORANGE – Implantation d'un pylône orange | Antoine MEIGNAN |
| 4 | ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE Droit de préemption – Parcelle cadastrée section E n°1165 | Antoine MEIGNAN |
| 5 | PATRIMOINE BATI Bar les Amandiers – Demande exonération des loyers | Arnaud FREULON |
| 6 | CCAS Repas des aînés | Jean Lou PLEURMEAU |
| 7 | CAF Convention de partenariat contre l'habitat dégradé | Juanita FOUCHER |
| 8 | CCVHA Compte rendu des réunions | - |
| 9 | QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none">- Vœux du maire- Compte rendu des 2 réunions de quartier- Droit de préemption – Parcelles cadastrées section E n°43 et n°45- Invitation Assemblée Générale AMR 49- Invitation Assemblée générale CAUE | Juanita FOUCHER |

0/ Installation des élus : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025

1/ ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

SCIC – Renouvellement contrat d'approvisionnement en bois 2025-2026

Monsieur MEIGNAN Antoine Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 1^{er} juin 2012 la Commune a adhéré à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Maine-et-Loire Bois Energie.

Il donne lecture d'un nouveau contrat d'engagement de fourniture en combustible bois criblé pour l'alimentation de la chaufferie automatique au bois.

Il précise que par le contrat, le fournisseur s'engage à fournir et à livrer, sur toute la durée du contrat, aux conditions définies, les quantités de bois nécessaires pour l'alimentation de la chaudière automatique au bois déchiqueté.

Après un gel des tarifs en 2024, la SCIC MLBE annonce une hausse de 2 % du prix de la plaquette bois pour couvrir l'augmentation des coûts de production. Le nouveau tarif pour la saison de chauffe 2025-2026 sera de 156,40 € HT/tonne livrée.

Le contrat est passé pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le contrat d'engagement de fourniture en combustible bois criblé de la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie, 14 Avenue Joxé 49000 Angers
- Autorise Madame Le Maire ou un de ses Adjoints à signer le contrat de fourniture en combustible bois criblé.

2/ ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

SIÉML – Modification des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-5-1, L 5211-17, L 5211-18, L 5211-20, L 5212-16 et L 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCFI n° 2023-113 du 16 novembre 2023, portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-030b du 24 juin 2025, adoptant la réforme statutaire du Syndicat ;

Vu le projet de réforme des statuts du Siéml ;

Considérant que le Siéml est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

Considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le Siéml exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet ;

Considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MEIGNAN Antoine, Maire-Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de réforme des statuts du SIÉML ;
- D'autoriser Mme le Maire ou un de ses adjoints à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3/ ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

ORANGE – Implantation d'un pylône orange

Monsieur MEIGNAN Antoine, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que l'opérateur Orange, via l'entreprise ENSIO, souhaite déployer son réseau de téléphonie mobile.

Dans ce contexte, Orange recherche une parcelle communale pouvant accueillir une antenne de téléphonie mobile. Ce projet nécessiterait la location d'une surface d'environ 60m², en contrepartie de laquelle la commune percevrait un loyer annuel.

Afin d'échanger sur ce projet, d'identifier les possibilités et obtenir plus d'informations de la part de l'opérateur, une rencontre était prévue initialement le jeudi 25 septembre 2025. Elle a été reportée au 15 octobre 2025 à 17h30 dans la salle du Conseil.

Plusieurs questions ont été relevées pour cette rencontre :

- Quelle taille du pylône ?
- La pose est-elle possible sur un bâtiment, l'aspect esthétique, l'impact au sol, quel gain pour la commune ?
- Choix d'un terrain municipal, lequel ?
- Impacts des ondes, données objectives ?
- Si on accepte, faut-il une réunion publique, avec quels intervenants ?
- Exemple d'installation sur des communes ?

4/ ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Droit de préemption – Parcelle cadastrée section E n°1165

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la propriété cadastrée section E n°1165, sise 8 Bis Rue Du Gravier à Juvardeil.

5/ PATRIMOINE BATI

Bar les Amandiers – Demande exonération de loyers

Monsieur Loïc CHEVRAY, locataire du Bar des Amandiers, a été victime d'un accident domestique le 2 juin et est en arrêt de travail jusqu'au 6 septembre 2025. Le locataire sollicite l'exonération des loyers des mois de juillet et août, le loyer étant de 872,33 € TTC par mois, soit un total de 1 744,66 € TTC pour les deux mois. Avec le mois de juin déjà exonéré, le coût total pour la commune serait de 2 616.99 € TTC.

Le bail se terminera le 31 août 2027, sauf si le preneur dans les 6 mois précédant l'expiration du bail dépose une demande de renouvellement.

M. CHEVRAY Loïc est propriétaire de la licence IV exploitée 8 Place de la Mairie.

Points discutés par le Conseil :

- Exonération pour 1 mois seulement.
- Refus d'exonération, avec risque de fermeture du bar.
- Acceptation, mais risque de créer un précédent.
- Exonération de 50 %.
- Étalement des loyers sur plusieurs mois.
- Négociation pour racheter la licence IV, incluant l'exonération des mois de juillet et août dans la transaction.

Question soulevée : Estimation du prix de la licence IV pour la négociation.

Décision du Conseil :

Le Conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention vote en faveur de négocier le rachat de la licence IV, incluant éventuellement l'exonération des mois de juillet et août, ou, à défaut, d'étaler le paiement des loyers sur plusieurs mois.

6/ CCAS

Repas des aînés

Monsieur PLEURMEAU Jean-Lou, Conseiller Municipal, donne un compte rendu au Conseil Municipal de la réunion du 10 septembre 2025 concernant l'organisation du repas des aînés prévu le mercredi 1^{er} octobre 2025 dans la salle des fêtes.

Il informe le Conseil que l'association ACTIOM, en charge de la mutuelle santé, réalisera des entretiens individuels en mairie le 28 octobre 2025.

7/ CAF

Convention de partenariat contre l'habitat dégradé

Madame FOUCHER Juanita, Maire, expose au Conseil Municipal que la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire (CAF) s'engage, dans le cadre de ses missions nationales, à contribuer à la lutte contre l'habitat indigne et la non-décence des logements. Cet engagement s'inscrit dans les Conventions Territoriales Globales (CTG) qui renforcent la coopération entre collectivités et CAF pour améliorer les conditions de logement et de vie des habitants.

Elle informe que la CAF propose aux communes de bénéficier d'un dispositif de soutien se matérialisant notamment par l'intervention d'un opérateur rattaché au territoire (SOLHA) dans le cadre d'une visite sur deux logements par commune, en compagnie de l'agent communal (ou élu) en charge de cette mission.

Cette démarche permettra de bénéficier de l'ingénierie de l'opérateur, avec une portée pédagogique. Ce dernier réalisera les tâches suivantes :

- Visite du logement
- Rédaction d'un diagnostic
- Identification des désordres
- Définition des mesures à prendre
- Rédaction d'un rapport sur lequel la commune pourra se baser pour réaliser une éventuelle mise en demeure.

Pour bénéficier de cette démarche, la commune doit signer une convention de partenariat avec la CAF qui formalisera les engagements des deux parties, ainsi que les missions et modalités d'intervention de l'opérateur. Cette convention s'appliquerait dans un premier temps pour l'année 2025 pour un maximum de 2 logements du parc privé, afin d'aider la commune à réaliser ensuite les visites de façon autonome.

Pour bénéficier de cette démarche, une convention relative à la conservation des aides au logement devra également être signée avec la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire ou un de ses adjoints à signer de la convention de partenariat avec la CAF
- Autorise Mme le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention relative à la conservation des aides au logement.

8/ CCVHA

Compte rendu des réunions

Conférence des maires :

- Rappel de la réunion publique du 23 septembre 2025 concernant le SCOT.
- Fin du cuivre en 2030 : attendre les informations officielles d'Orange.

Petite enfance :

- Une étude menée fin 2024 auprès des parents a permis un diagnostic des enfants à besoins spécifiques.
- Trois scénarios de formations du personnel sont proposés.

Économie, tourisme et agriculture :

- L'agrivoltaïsme (panneaux photovoltaïques dans les champs) fait l'objet d'une charte en cours d'élaboration par la CCVHA.
- Les projets d'ombrières à Juvardeil n'ont pas été retenus, car jugés insuffisamment rentables.

Assainissement :

- Rapport annuel présenté sur l'état des eaux usées.
- Le prix du m³ d'eau usée passe de 2,55 € à 2,85 €.
- Le diagnostic sera communiqué au Conseil.

Mobilités :

- Projet de voie partagée (« chaussidou ») entre Châteauneuf et Juvardeil :
 - Les élus du Haut-Anjou souhaitent l'avis du Conseil municipal de Juvardeil.

- Le projet paraît compromis : avis réservé du Département en raison des courbes de la route.
- Attente de l'étude de la CCVHA.

9/ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- **Vœux du Maire :**
La date est fixée au vendredi 9 janvier 2026 à 18h30.
Organisation et programmation : présentation d'un bilan de l'année 2025, sans évoquer de projets.
Proposition d'inviter les commerçants du marché afin qu'ils puissent se présenter.
- **Réunions de quartiers :**
La commission Environnement & Cadre de Vie a organisé 5 réunions de quartiers.
Le climat a toujours été cordial, les habitants ont apprécié l'initiative de la mairie.
Les principales préoccupations relevées :
 - La vitesse excessive des voitures,
 - Les difficultés de stationnement.
- **Droit de préemption parcelles cadastrées section E n°43 et n°45**
La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n°43 et n°45 sise 15 Grande Rue.
- **Assemblée Générale AMR 49 :** jeudi 6 novembre – participation de Juanita.
- **Assemblée Générale CAUE :** mardi 30 septembre à 18h45 à la MATP à Angers – participation de M. HUNault Marco.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 17 octobre 2025 à 20h30.

A JUVARDEIL, le 30 septembre 2025

**Le Secrétaire,
M. BAUDET Bruno**



**Le Maire
Mme FOUCHER Juanita**

